

**L'eau ne doit pas être une marchandise**  
**Dans ce contexte les Partenariats public-privé n'ont pas leur place**

**À propos du projet de loi 62 et les partenariats public-privé, les membres d'Eau Secours! ont écrit à leur député, d'autres ont écrit au ministre des Affaires municipales, d'autres au Premier ministre du Québec.**

Montréal, le 5 mars 2005

Madame la députée, Monsieur le député,

C'est au nom de tous les groupes de la Coalition *Eau Secours!* que nous vous écrivons. Nous procédons ainsi car nous n'avons pas les ressources des grands lobbies qui s'affairent autour des donneurs de contrats dans le domaine de l'eau patrimoniale des Québécoises et des Québécois.

Nous savons comme vous, que le projet de loi 62 est très attendu du monde municipal. Si l'intention est bonne de regrouper et moderniser le corpus des lois municipales, il en est autrement des articles regroupés qui permettent la signature de contrats en partenariats public-privé et qui sont présentés sous le vocable de clef en main. Certains articles, qui sont déjà dans une ou l'autre des anciennes lois, doivent être modifiés afin d'établir une nette distinction entre le marché et la gestion de l'eau.

Nous souhaitons voir modifier ou retirer les articles qui permettent des contrats d'une durée de 25 ans, ce qui est 6 fois la durée du mandat d'un élu municipal, aussi d'éliminer la possibilité de transférer la propriété, les plans de développement, ou la gestion opérationnelle des usines de production d'eau potable, d'assainissement des eaux et du réseau d'aqueduc et d'égouts des villes et municipalités.

Finalement nous vous incitons à faire en sorte que l'eau ne soit plus une marchandise et que, comme les Pays-Bas et l'Uruguay l'ont fait à l'automne 2004, vous inscriviez dans une loi qu'il soit impossible de privatiser la gestion et/ou les actifs nécessaires à un environnement sain pour la population du Québec .

*André Bouthillier*

président